

ATTESTATION PERMANENTE

Exploitant(e) Agricole

Je soussigné(e)

exploitant(e) agricole sur la commune de

N° Siret : ou N° Pacage :

certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 :

- déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ;
- déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole ;

ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 30 octobre 2020 et pour une durée illimitée.

Fait pour valoir ce que de droit,

A....., le 30 octobre 2020

Signature de l'exploitant(e)

NB : Je dispose avec moi d'un document qui prouve ma qualité d'agriculteur
(exemple : dernier relevé MSA)